

Séance du 09 mars 2023

L'an 2023 et le 9 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de VAUTRELLE Eva, Maire.

Présents : Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : COUTANT Sophie, DENEUFCHÂTEL Karine, LAYAT Cloé, MONCUIT Jeannine, MM : BEAUJET Julien, DOURY Kévin, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, LEROY Stéphane, LHEUREUX Patrick

Excusé(s) ayant donné procuration :

Mme VALLOIS Anne-Sophie à Mme VAUTRELLE Eva, MM : CHAMPION Robin à M. DOURY Kévin, ROSET José à M. LEROY Stéphane, VALLOIS Jean-François à M. LHEUREUX Patrick

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 01/03/2023

Date d'affichage : 01/03/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture d'Epervay
le : 13/03/2023
et publication ou notification du : 13/03/2023

A été nommé(e) secrétaire :

Mr DOURY Kévin

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Demande de subvention exercice 2023 à l'ANS (Agence Nationale du Sport) - 2023_D0007
- Demande de subvention exercice 2023 au Conseil Départemental - 2023_D0008
- Convention avec Assistant de Prévention du Centre de Gestion pour 2023 - 2023_D0009
- Attribution du bail de chasse - 2023_D0010

Demande de subvention exercice 2023 à l'ANS (Agence Nationale du Sport) réf : 2023_D0007

Madame le Maire évoque avec le Conseil Municipal le projet d'achat et de pose d'un terrain multisports sur l'exercice 2023.

Le coût total du projet comprend une structure multisports, des agrès fitness / remise en forme, ainsi que la réalisation nécessaire d'une plateforme en enrobé.

Le coût total est estimé à 77 000 euros HT soit 92 400 euros TTC.

Afin de mettre en action ce projet, Madame le Maire propose de solliciter une aide financière dans le cadre du "Plan 5 000 terrains de sport" proposé par l'Agence Nationale du Sport sur 2023, pour la réalisation de cette opération.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- accepte le projet
- décide sa réalisation sur 2023
- sollicite une aide financière dans le cadre du " Plan 5 000 terrains de sport" proposé par l'Agence Nationale du Sport sur 2023 pour la réalisation de cette opération
- adopte le plan de financement suivant :
Le calcul des subventions sollicitées est réalisé sur le montant HT de l'estimatif :
Fonds propres : 15 400 euros
Subvention Conseil Général : 5 400 euros
Subvention ANS 2023 : 46 200 euros
soit 60 % du montant estimé HT des travaux,

Montant total des travaux : 77 000 euros HT, soit 92 400 euros TTC.

SIRET Commune de Bergères-les-Vertus = 21510044700014

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Séance du 09 mars 2023 (suite)

Demande de subvention exercice 2023 au Conseil Départemental réf : 2023_D0008

Madame le Maire évoque avec le Conseil Municipal le projet d'achat et de pose d'un terrain multisports sur l'exercice 2023.

Le coût total du projet comprend une structure multisports, des agrès fitness / remise en forme, ainsi que la réalisation nécessaire d'une plateforme en enrobé.

Le coût total est estimé à 77 000 euros HT soit 92 400 euros TTC.

Afin de mettre en action ce projet, Madame le Maire propose de solliciter une aide financière auprès du Conseil départemental (appelé auparavant Conseil général), pour la réalisation de cette opération.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- accepte le projet
- décide sa réalisation sur 2023
- sollicite une aide financière auprès du Conseil départemental sur 2023 pour la réalisation de cette opération
- adopte le plan de financement suivant :
Le calcul des subventions sollicitées est réalisé sur le montant HT de l'estimatif :
Fonds propres : 15 400 euros
Subvention ANS : 46 200 euros
Subvention Conseil départemental 2023 : 15 400 euros
soit 20 % du montant estimé HT des travaux,

Montant total des travaux : 77 000 euros HT, soit 92 400 euros TTC.

SIRET Commune de Bergères-les-Vertus = 21510044700014

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Convention avec Assistant de Prévention du Centre de Gestion pour 2023 réf : 2023_D0009

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGPF), notamment ses articles L136-1, L452-47 et L812-1,

Vu l'Ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu le Décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la Fonction Publique Territoriale, et notamment ses articles 4, 4-1 et 4.2,

Vu la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

Vu l'Arrêté du 29 janvier 2015 relatif à la formation obligatoire des assistants de prévention, des conseillers de prévention et des agents chargés des fonctions d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité,

Vu la délibération n°2022-55 du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Marne en date du 30 Novembre 2022, instaurant une nouvelle offre de service en prévention concernant la mise à disposition d'assistant et de conseiller de prévention auprès des collectivités, accompagnée d'une nouvelle tarification pour ces prestations,

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les éléments suivants :

Les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions.

Séance du 09 mars 2023 (suite)

Chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un assistant de prévention ou d'un conseiller de prévention institué lorsque la nature des risques professionnels ou des effectifs le justifie.

Le Centre de Gestion de la Marne dispose d'un pôle prévention et santé au travail regroupant autour de la médecine préventive une équipe pluridisciplinaire composée de préventeurs, ergonomes, psychologue du travail, référent handicap.

En complément du suivi médical, cette équipe exerce une mission de conseil et d'assistance de la collectivité sur toute question relative à la prévention des risques professionnels, ou au maintien dans l'emploi de leurs agents.

Considérant que la convention « Assistant de prévention » proposée par le Centre de gestion et annexée à la présente délibération permet aux collectivités de moins de 50 agents de confier la mission d'assistant de prévention à un préventeur du Centre de Gestion et de faire appel à ces compétences en tant que de besoin,

Considérant le mode de financement fixé par le Centre de gestion, reposant d'une part sur une tarification forfaitaire annuelle justifiant d'un droit d'accès à la mise à disposition de personnel qualifié en prévention, et d'autre part sur une facturation au réel des journées de mise à disposition effectuées au bénéfice de la collectivité co-contractante,

Il propose l'adhésion à la convention de mise à disposition d'un assistant de prévention du Centre de gestion de la Marne à compter du 01.01.2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE d'adhérer à compter du 01.01.2023 à la convention « Assistant de Prévention » du Centre de gestion AUTORISE Madame le Maire à signer la convention correspondante,

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Attribution du bail de chasse réf : 2023_D0010

Madame le Maire indique que le bail de Chasse concernant les différents lots proposés par la Commune arrive à terme et qu'il y a lieu de prévoir leur renouvellement.

La Commune a pris contact avec les locataires actuels afin de connaître leur décision.

L'Amicale des Devants de Vertus a indiqué ne pas souhaiter reconduire le bail, tandis que la Chasse de Givry-les-Loisy a fait part de son accord, tout en indiquant un changement d'association, "Chasse de Givry-les-Loisy" devenue "Les Amis de la Chasse".

En ce qui concerne :

« LA HAIE AUX MELIERS », 46 ha 84 a 80 ca

« LES FORTES TERRES », 10 ha 48 a 47 ca

Plusieurs associations de chasse ayant manifesté leur intérêt auprès de la Mairie, le Conseil municipal décide d'une attribution à l'offre la mieux-disante, celles-ci sont à faire parvenir en Mairie jusqu'au 31.03.2023.

"FRAIS CUL", 61 ha 80 a 10 ca

Madame le Maire ayant fait part du courrier du Président des Amis de la Chasse qui manifeste son souhait de reconduction du bail.

Le Conseil Municipal, après échange,

- approuve à l'unanimité : le lot "FRAIS CUL", 61 ha 80 a 10 ca, attribué à "Les Amis de la Chasse" pour 5 760.00 €

- autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à celle-ci.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Dans le cadre des Circuits de randonnée équestre, l'inauguration des barres d'attache mises en place sur le Mont-Aimé aura lieu le 31 mars à 11 heures sur le Mont-Aimé.

- L'Orchestre à l'Ecole se produira a priori le 2 juin dans le parc Lefranc à l'occasion de l'opération lancée par le Ministère de la Culture "Rendez-vous aux Jardins".

Séance levée à : 20:00

En mairie, le 20/03/2023
Le Maire, Eva VAUTRELLE